BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 14 février 2020	***N° 2020-71***

Convocation du 7 février 2020
Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 14 février 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du développement économique**	***N° 2020-71***

Agences de développement économique - Arc sud développement - Hauts de Garonne développement - Talence innovation - Com une parenthèse - Plan d'actions 2020 - Soutien de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Arc sud développement

Arc sud développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Ses actions de développement économique local s'articulent autour des missions suivantes : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Villenave d'Ornon et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

• Programme d'actions 2020

Pour 2020, Arc sud développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les 5 axes de travail suivants :

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial : accueil et conseils aux porteurs de projets, entretiens individuels (100 par an), conseil à la réalisation de plans d'affaires, recherches de financements, constitution de dossiers de demandes de subventions ou prêts d'honneur, recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises, analyse de besoins de formations des porteurs de projets et proposition d'un plan de formation personnalisé, aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local,
- soutien aux entreprises déjà implantées : veille économique sur l'ensemble du territoire et création d'une base de données locales (recensement des entreprises, secteur d'activité, effectif, typologie des locaux et surface occupée, chiffres d'affaires …),
- accueil des entreprises à la recherche de solutions immobilières : l'agence promeut le territoire et intervient à 2 niveaux : les délocalisations ou expansions intra-territoire, et les implantations d'entreprises nouvelles dans la métropole bordelaise,
- promotion des zones d'activités et développement des synergies : promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon et des projets du territoire sud de la Métropole, et pilotage technique avec les services de Bordeaux Métropole, réunissant à la fois le Groupement d'intérêt public/Grand projet des villes (GIP/GPV), Talence innovation, les chambres consulaires, pour coordonner les actions économiques et travailler sur la mise en place d'un hôtel d'entreprises artisanales.

● démarche qualité optimisée afin de répondre aux attentes des porteurs de projet et de fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des résultats des actions ainsi engagées.

Présentation de Hauts de Garonne développement

L'association Hauts de Garonne développement (HDGD) s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative de dossiers et dispositifs économiques, culturels et sociaux. Cette démarche est menée en collaboration avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs économiques locaux.
L'association couvre une grande partie du territoire de la rive droite, 17 communes, soit 130 000 habitants et plus de 9 000 entreprises, 1400 créations d'entreprises par an dont 50 % sont des micro-entreprises.
La pépinière d'éco construction/bâtiment de Floirac apporte une réponse aux problématiques des jeunes entreprises (locaux, accompagnement, services mutualisés, réseau et synergies).
Depuis sa création, ce sont 60 entreprises qui ont été créées, soit 170 emplois directs, un taux de pérennité de 95 % à 3 ans et 81 % à 5 ans.

- Programme d'actions 2020

L'association souhaite poursuivre des actions en faveur de :
● un objectif de 260 projets accompagnés en entretiens individuels ou par le biais d'animations collectives, auxquels s'ajoutent un service d'immobilier d'entreprises avec recherche de locaux adaptés pour les entreprises du territoire,
● le développement d'entreprises de la filière bâtiment/éco construction à Floirac par des sessions de sensibilisation des chefs d'entreprises sur les nouvelles réglementations en lien avec Artiform 33, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Fédération française du bâtiment (FFB),
● la poursuite de l'accompagnement quotidien des entrepreneurs de la pépinière de Floirac par le biais d'actions individuelles et collectives,
● Le renforcement du partenariat avec les clubs d'entreprises, autour d'animations thématiques sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'accès à la formation professionnelle,
● la participation à des salons pour la création d'entreprises et des forums pour l'emploi,
● le développement des services aux entreprises et à leurs salariés dans les parcs d'activités de la rive droite à travers une offre de conciergerie et le soutien au développement de groupements d'employeurs.

Présentation de Talence innovation sud développement

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Programme d'actions 2020 :
Le programme d'actions 2020 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par Bordeaux Métropole :
● une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,
● la sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
● la promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,
● le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,
● l'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.

Présentation de l'association Com Une Parenthèse

Com une parenthèse est une association de loi 1901, qui incarne un réseau d'entrepreneurs de tous horizon, et qui est spécialisée dans l'organisation d'évènements d'entrepreneurs sur des sujets relatifs à la vie entrepreneuriale (étudiants entrepreneurs, reprise d'activité, accompagnement des demandeurs d'emploi avec un projet entreprise, accompagnement des salariés, chefs d'entreprises, entrepreneurs, etc.).

Partie du rôle de mise en réseau des entrepreneurs sur le territoire de la Métropole, elle nourrit l'ambition d'aller vers le métier d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, via un outil formalisé, notamment une pépinière d'entreprise.

En 2020, l'action de Com une parenthèse se fonde sur 2 volets :

-La gestion de la pépinière d'entreprises de Brignon
Com une parenthèse souhaite maintenir l'accompagnement actif d'entrepreneurs dans le nouveau format de la pépinière.
Pour cela elle réalise des entretiens individuels avec eux (présentation du projet de reprise, nouvelle organisation, étude des situations antérieures et les perspectives d'évolution), afin de les accompagner au mieux dans la suite de leur projet.
Pour les nouveaux pépins, la formule d'accompagnement se fait sur des contrats d'accompagnement de 3 ans.
Chaque pépin a un parrain ou une marraine chef d'entreprise, et a des périodes de stage en entreprise et d'immersion durant les 3 ans de suivi.
Dans cette formule d'accompagnement, l'accent est également mis sur la formation au métier de chef d'entreprise, objet d'un second volet d'action complémentaire et concomitant.

-La gestion d'un centre de développement des compétences du métier de chef d'entreprise
Afin d'optimiser l'accompagnement des pépins sur le site de Brignon et augmenter le taux de réussite post-pépinière, Com une parenthèse est alliée à Agil'skill (émanation de la société TechPro formation spécialisée dans la formation continue pour les adultes), qui est agréée organisme de formation sur le métier de chef d'entreprise multisecteurs.
Son processus de formation et d'accompagnement se décline en plusieurs étapes pour les pépins :
-1ère étape : rencontre individuelle, évaluation puis passage du candidat devant une commission composée de Com une parenthèse, Agil'skill et des partenaires publics. Les entrepreneurs retenus intègreront le centre de développement des compétences, les entrepreneurs non retenus auront accès à un accompagnement de réseau et de coaching pour retenter une candidature une fois leur projet mature.
-2ème étape : formation des candidats retenus pour le parcours de développement des compétences, avec à la clé 285 heures de formation accessibles, des formations spécifiques par métiers, un accompagnement personnalisé pendant 2 ans (juridique, comptabilité et gestion, plans de financement, plan commercial, etc.),
-3ème étape : bilan d'accompagnement et suivi après la sortie de la pépinière par les formateurs d'Agil'skill et des consultants externes, les financeurs, les représentants du territoire, les professionnels partenaires de la création d'entreprise, des experts métiers et de domaines d'activité, et les dirigeants de la pépinière.

Plans de financement aux associations de développement économique

Bordeaux Métropole a soutenu :
-Arc sud développement pour un montant de 47 500 € en 2018 et 2019, et est sollicitée en 2020 pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 191 580 € soit 24,7 % de participation métropolitaine,

-Hauts de Garonne développement en 2018 et en 2019 pour un montant de 45 000 € pour son programme d'actions et 11 000 € pour l'animation de la pépinière de Floirac, soit un total de 56 000 € et est sollicitée en 2020 pour un soutien financier à l'identique : 56 000 € pour le programme d'actions 2020 et pour le fonctionnement de la pépinière de Floirac en 2020 dans le cadre d'un budget prévisionnel global de 373 050 € soit 15 % de participation métropolitaine,

-Talence innovation sud développement pour un montant de 42 700 € en 2018 et en 2019, et est sollicitée en 2020 pour un soutien financier de 48 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 176 100 €. Il est proposé un financement 2020 en faveur de Talence innovation sud développement d'un montant inchangé de 42 700 €, soit 24,2 % de participation métropolitaine,

-L'association Com une parenthèse pour un montant de 29 000 € en 2019, Bordeaux Métropole est sollicitée en 2020 pour un soutien de 50 000 € dans le cadre d'un budget de 201 700 €, soit 14,3 % de participation métropolitaine.

Le détail des budgets prévisionnels est joint en annexe.

En outre, les différents indicateurs et chiffres bilantiels de l'année 2019 sont en cours de consolidation par les associations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/326 du 25 mai 2012 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU les contrats de co-développements pour la période 2018-2020,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les demandes formulées par les organismes en date du 29 juin 2019, du 5 juillet 2019, du 6 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement, Talence innovation sud développement et Com une parenthèse, au titre de l'année 2020, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Arc sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 56 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne développement pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 42 700 € en faveur de l'association Talence innovation sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Article 4 : d'attribuer une subvention de 29 000 € en faveur de l'association Com une parenthèse pour le développement de son programme d'actions 2020.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées.

Article 6 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **18 FÉVRIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **18 FÉVRIER 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Nicolas FLORIAN